

# **PACTE FORÊT-Z**

## **PROJET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LA CONCERTATION DANS LES TERRITOIRES FORÊT-Z**

### **Le cadre du dialogue**

#### **Objectif de la concertation**

**Nos forêts demain, face au changement climatique : interrogeons et adaptons nos pratiques pour des forêts vivantes, fonctionnelles et productives**

- Prendre en compte les effets du changement climatique sur les forêts et paysages.
- Intégrer les enjeux du territoire et faciliter la cohabitation des différents usages en forêt.

**Le périmètre de la démarche :** Le territoire des 2 communautés de communes : Thiers Dore Montagne et Ambert Livradois Forez.

**Les objets du dialogue :** ce dont il peut être question ; ce sur quoi peuvent porter les échanges en vue de faire émerger d'éventuelles propositions

- Les impacts du changement climatique sur les forêts du territoire : expérimentation et adaptation à la vue des connaissances disponibles.
- Les pratiques de gestion des forêts tenant compte des différentes fonctions de la forêt :
  - Ressource bois, activités économiques autour de la production de bois
  - Biodiversité, bonne santé et fonctionnalité de l'écosystème forestier (eau, stockage de carbone, sols, ...)
  - Paysage et cadre de vie, loisirs et activités en forêt.
- Exploitation forestière et cohabitation des usages en forêt
- Les cadres réglementaires existants pour la gestion des forêts : information et appropriation, accompagnement des propriétaires et des usagers.
- Le rôle et la responsabilité des différents acteurs sur les enjeux autour de la forêt
- La place et la mobilisation des différents acteurs concernés par la forêt, et les modalités de dialogue autour de la forêt sur le territoire.

## Les limites du dialogue :

- Les cadres réglementaires, notamment ceux concernant la gestion des forêts
- Les domaines de compétence des acteurs porteurs de la démarche

## Les produits du dialogue et suites attendus

Un document synthétique qui permettra de partager :

- Les différentes visions sur la forêt et son adaptation dans le contexte de changement climatique, avec les points de convergence et de divergence
- Les orientations communes émergeant du dialogue pour les forêts de demain et les usages en forêt.
- Une feuille de route avec des propositions partagées d'actions issues du dialogue pour avancer vers l'objectif de forêts vivantes, fonctionnelles et productives
- Les modalités pour une éventuelle poursuite du dialogue

### **N.B. :**

- Ce document sera traduit sous une forme pédagogique encore à déterminer.
- Cette démarche ne prétend pas régler toutes les problématiques mais souhaite amorcer une dynamique de dialogue associant les acteurs qui se sentent concernés par les enjeux autour de la forêt sur le territoire.

### Différentes possibilités de traduction opérationnelle des propositions d'action :

- Comme une mesure de mise en œuvre d'une politique territoriale existante : charte du PNR, charte forestière de territoire (communauté de communes d'Ambert Livradois Forez) ou autre politique forestière des collectivités, plans Climat-Air-Energie des collectivités (PCAET), plan stratégique des entreprises, ...
- Comme une mesure intégrant un dispositif d'action existant : Sylv'Acctes, Mode op' voirie, ...
- Comme action nouvelle, portée par un ou plusieurs acteurs impliqués dans le pilotage de la démarche.

N.B. : L'engagement des propriétaires sur les actions proposées se feront sur la base du volontariat

## L'articulation à la prise de décision, et les modalités de restitution

- Le consortium (regroupant les 9 structures engagées dans le portage de la démarche) est le premier niveau de décision sur :
  - La conduite de la démarche (cadre de la démarche et déroulé)
  - Les suites possibles à donner aux propositions issues de la démarche : priorisation, identification des cadres pouvant accueillir la mise en œuvre de telle ou telle proposition, ...
- Chaque membre du consortium peut décider de participer au portage d'une action issue des propositions, selon son champ de compétences.

### Modalités de restitution :

- Le consortium s'engage à rendre compte des suites données aux propositions (feuille de route).
- La démarche prévoit un forum de restitution.

## Principes et règles du dialogue

Le dialogue territorial donne la priorité à la co-construction de propositions et aux relations entre acteurs.

### **Aussi, les participants sont invités à s'engager sur les règles et principes suivants, pour une posture d'ouverture et coopération :**

- Écoute attentive et ouverture à la diversité des points de vue entre participants. (non jugement)
- Recherche de la compréhension mutuelle des perceptions, des besoins et attentes de chacun, avant la recherche d'un accord
- Assiduité aux réunions, celles-ci étant conduites de manière à favoriser une prise de conscience progressive des intérêts communs et une coopération dans l'élaboration de propositions partagées.

**La facilitation des échanges est assurée par des animateurs en posture de tiers neutres** (DialTer, avec l'appui de chargés de mission des membres du consortium). Ils s'engagent sur les principes suivants :

- Une égale importance à toutes les parties-prenantes et toutes les perceptions exprimées et contributions, sans prendre parti.
- L'instauration d'un climat de coopération entre les participants pour l'élaboration de propositions partagées, dans une démarche collective.
- Des comptes rendus rédigés par les facilitateurs et validés par les présents. Ils ne citent pas les auteurs des propos. Ils sont diffusés à tous les participants.

**Les facilitateurs sont garants du respect du cadre du dialogue**, en veillant particulièrement :

- Au respect des règles du dialogue
- A la restitution et la transparence de tout ce qui est produit au cours du processus.